



Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

COMMISSION AFRICAINE DES STATISTIQUES AGRICOLES

Vingt-sixième Session

Libreville, Gabon, 4 – 8 Novembre 2019

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR

EXPERIENCE DU CONGO DANS L'INTEGRATION DE LA DIMENSION GENRE DANS LE RECENSEMENT GENERAL DE L'AGRICULTURE (RGA)

Jean Elvis MOBOULA, ingénieur statisticien, INS, Ministère du plan, de la statistique et de l'intégration régionale

Anasthasie MOUKIMOU, ingénieur des travaux de développement rural, Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche

Berthe EYOUWE, Ingénieur agroéconomiste, Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche

CONGO - Brazzaville

DIMENSION GENRE DANS LE RGA

PLAN

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

PRINCIPAUX DOMAINES D'OBSERVATIONS

PRINCIPAUX RESULTATS

DIFFICULTES RENCONTREES

CONCLUSION

Contexte et justification

Les statistiques dans la dimension genre sont, au delà de la simple ventilation des données par sexe, le miroir de la diversité des situations et des caractéristiques des différentes catégories de la population.

les textes législatifs (le code de la famille congolaise: *art 168 et 169*) ainsi que *la coutume* confèrent au conjoint, *qui possède seul les ressources, l'obligation d'assumer toutes les charges à titre principal.*

Bien que la société reconnaisse les rôles fondamentaux que la femme joue dans le cercle familial notamment en matière de reproduction et de production, le travail féminin est souvent non rétribué et qualifié de non productif économiquement.

Les femmes sont les piliers des économies de subsistance et de la sécurité alimentaire, pourtant dans les statistiques leur contribution est sous-évaluée, sinon ignorée, et par conséquent la vision du secteur et de la production agricole ne correspond pas à la réalité.

Contexte et justification

Le débat actuel sur l'égalité de genre réside dans la reconnaissance et la valorisation des activités des femmes rurales. Les statistiques devraient les considérer comme des actives et les inclure dans les calculs économiques.

Ainsi, pour disposer des données quantitatives et qualitatives fiables désagrégées par sexe, le gouvernement a introduit la dimension sexospécifique dans les outils de collecte, de traitement et de diffusion des données statistiques liées à la main d'œuvre rurale, à la productivité et la pauvreté conformément aux axes stratégiques de la Politique nationale genre (2008-2013).

Contexte et justification

Ces données ventilées par sexe sur les membres du ménage devraient fournir des informations plus complètes dans le module complémentaire et déterminer si les pratiques agricoles, l'efficacité, le type d'exploitation et le rendement dépendent du sexe de l'exploitant.

Tout en reconnaissant le fait que le RGA, ne peut pas fournir toutes les informations sur les inégalités et disparités sociales tenant aux spécificités hommes/femmes, il permettra sur la base des thématiques spécifiques, d'approfondir les réflexions sur certains faits nouveaux dont l'existence est soit connue ou ignorée.

Qu'est ce que le genre ?

Pourquoi le genre dans le RGA ?

- Le genre est un concept qui fait référence aux rôles, opportunités et responsabilités des femmes et des hommes tels qu'ils sont déterminés par la société.
- Ces rôles, opportunités et responsabilités renvoient aux différents travaux effectués par les hommes et les femmes, à l'accès aux ressources et au pouvoir.
- Cette approche permet d'approfondir le diagnostic des disparités, similitudes et particularités sur les rôles et places des femmes et des hommes dans le secteur agricole qui sont étroitement liés à deux grands systèmes traditionnels de parenté et de lignage : le matriarcat et le patriarcat.

Les principaux domaines d'observations retenus du RGA

- la direction des ménages,
- le statut matrimonial du (de la) chef(fe) de ménage et son niveau d'instruction,
- les pratiques agricoles et non agricoles,
- les actifs agricoles,
- les parcelles cultivées,
- les hommes et femmes propriétaires du cheptel,
- l'épargne,
- la gestion communautaire,
- la dynamique associative,
- l'accès aux équipements,
- la gestion des exploitations modernes et le type de main d'œuvre.

Synthèse des résultats

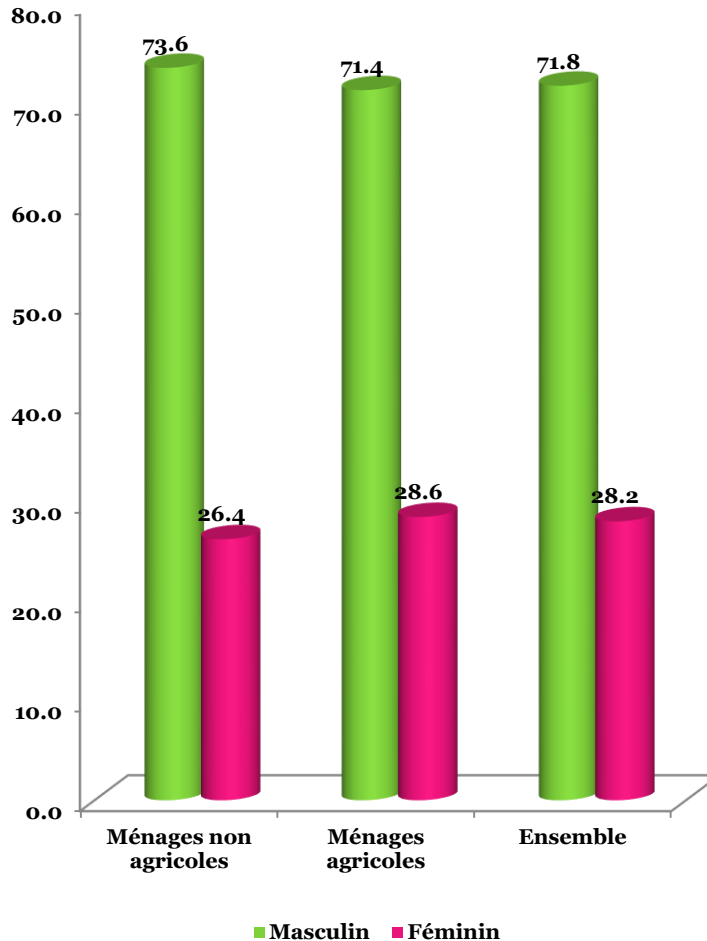
- 71,4% des hommes contre 28,6 femmes sont chef de ménage agricole dont 37,6% veuves, 26,6% de femmes célibataires
- L'âge moyen de femmes cheffe de ménage agricoles est de 52,4 ans
- 43,8 de femmes contre 12,7 d'hommes chef de ménage n'ont pas d'instruction. 27,7 % de femmes ont fait le cycle primaire
- Sur 1.249 783 personnes vivant dans les ménages agricoles, on note 51,8 % femmes contre 48,2 % d'hommes
- 279.761 (54,4 %) de femmes contre 234.597 (45,6 %) d'hommes actifs agricoles

Synthèse des résultats

- 54,7% de champs appartiennent aux femmes et 45,3% aux hommes
- Les cultures temporaires et permanentes sont autant pratiquées par les hommes que les femmes
- Les femmes possèdent en moyenne 15% des effectifs des espèces élevés dans les ménages
- Forte implication des femmes dans les activités de cueillette et de ramassage destinés à l'autoconsommation et/ou la vente
- Sur 3269 villages recensés, 55 villages seulement sont dirigés par des femmes (cheffe de village), soit 1,7%
- Sur les 191 exploitations modernes seules 2 femmes en sont propriétaires
- 72% de femmes sont des employés saisonniers ou temporaires dans les exploitations modernes et 9,8 % de l'ensemble de la main d'œuvre permanente.

RESULTATS DETAILLES

Module de base : la direction des ménages



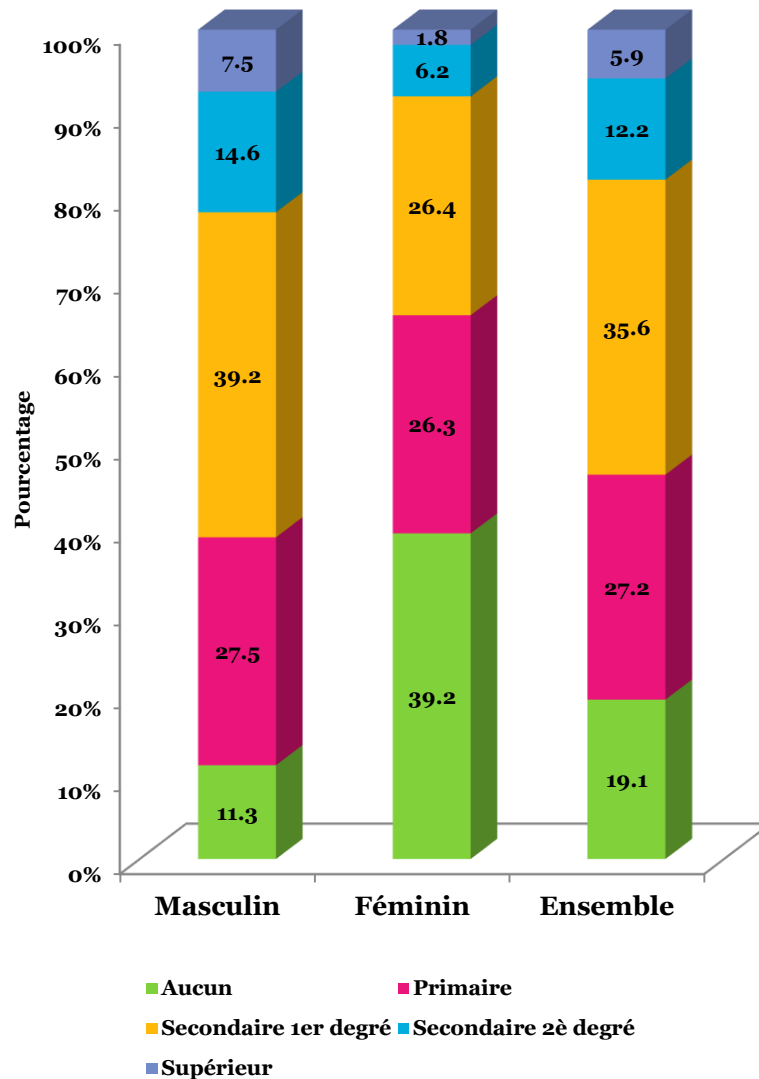
Sur l'ensemble des ménages recensés lors du RGA, la direction de ceux-ci est dominée par les hommes (71,8%).

Selon le type de ménage, cette tendance à la nette domination des hommes à la tête des ménages se maintient, aussi bien dans les ménages agricoles (71,4%) que dans les ménages non agricoles (73,6%).

Module de base: Structure par groupe d'âge

- La structure par groupe d'âge des femmes chefs de ménages agricoles montre que les proportions des femmes augmentent à partir de 40 ans, signe d'une structure par âge assez vieille.
- Cette situation s'explique par le fait que le taux de veuvage est plus élevé chez les femmes âgées que chez les hommes.
- L'âge moyen des femmes chefs de ménage agricoles est de 52,4 ans contre 45,8 ans pour les hommes.
- **Dans les ménages non agricoles**, les proportions les plus élevées concernent les groupes d'âge 25-44 ans (27,2 %) et 35-45 ans (25,7), signe d'une structure par âge plus jeune.
- L'âge moyen des femmes chefs de ménage non agricole est de 42,9 ans contre 39,1 ans pour les hommes chefs de ménage.
- On note un nombre assez important des jeunes femmes de moins de 25 ans (8,1 %) qui dirigent les ménages contrairement à celles des ménages agricoles (2,6 %).

Module de base : Niveau d'instruction



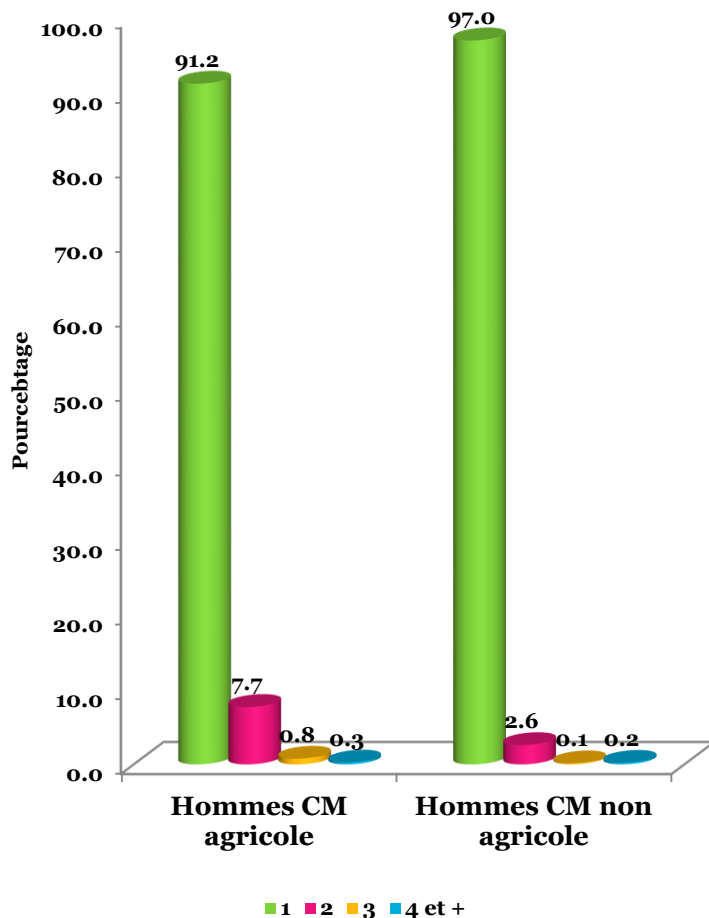
- 11,3% des hommes chefs de ménage et 39,2% des femmes chefs de ménage n'ont aucun niveau d'instruction
- Selon le type de ménage : 5,5% hommes chefs de ménage non agricole et 12,7% des hommes chefs de ménage agricole n'ont aucun niveau d'instruction
- 18,7% des femmes chefs de ménage non agricole et 43,8% des femmes chefs de ménage agricole n'ont aucun niveau d'instruction.
- le niveau d'instruction des femmes chefs de ménage agricoles est moins élevé que celui des hommes : 27,7 % d'entre elles ont fait le cycle primaire et 23,5 % ont atteint le collège contrairement aux hommes représentés respectivement à hauteur de 30,5 % et 38,9 %.

Module de base : Situation matrimoniale

- Chez les hommes, les situations matrimoniales dominantes sont celles qui se réfèrent à l'union : « hommes mariés » et « hommes en union libre », les chefs de ménage agricole étant beaucoup plus fortement concernés que les hommes chefs de ménage non agricole. La proportion des veufs et des célibataires chez les hommes sont beaucoup plus faibles, aussi bien dans les ménages agricoles que dans les ménages non agricoles

- Chez les femmes chef de ménage, c'est la situation inverse qui est observée : la proportion des veuves est la plus élevée chez les femmes chefs de ménage agricole (37,5 %), quelque soit le sexe du chef de ménage et le type de ménage considéré.
- La proportion de célibataires est la plus élevée chez les femmes chefs de ménage non agricole (50,2%), quel que soit le sexe du chef de ménage et le type de ménage considéré.

Module de base : nombre de conjointes



- La législation congolaise autorise l'option polygamique (art 135 et 136 du code de la famille).
- Prédominance des ménages monogamiques : 91,2% de chefs de ménages agricoles et 97 % de chefs de ménages non agricoles ont une seule conjointe.
- S'agissant des chefs de ménages ayant opté pour la forme d'union polygamique, les proportions diminuent avec le nombre de conjointes.

Modules de base : Actifs agricoles



- La population vivant dans les ménages agricole au niveau national : 1 249 783 personnes dont 647 733 (51,8 %) femmes et 602 050 (48,2 %).
- Le nombre d'actifs agricoles est de 514 358 soit 279 761 (54,4 %) de femmes et 234597 (45,6 %) d'hommes.
- Ces activités productives s'effectuent en zones forestières, de savanes et fluviales selon les us et coutumes de chaque département.
- L'agriculture est marquée par la forte présence des femmes qui sont impliquées dans tout le cycle de production vivrière, de récolte, de conservation, de transformation et de commercialisation des produits agricoles et halieutiques.

Modules de base : cultures temporaires

- **les céréales** : 99,3 % de producteurs se consacrent à la culture du maïs et 0,7 % à celle du riz.
- 99,4 % des productrices pour le maïs et 0,6 % pour le riz.
- **Les légumineuses** : cultivées tant par les hommes que les femmes dans les Départements de la Bouenza, du Niari, du Pool et la Likouala. Les producteurs et productrices d'arachides viennent en tête soit respectivement 68,8 % et 31,2 %
- La production **des tubercules** implique largement les hommes et les femmes. Par ordre d'importance, le manioc apparaît comme le tubercule le plus produit tant par les hommes que les femmes, viennent l'igname, la patate douce, le taro, le gingembre et la pomme de terre.
- **Les légumes** : le choix de spéculatation selon le genre ne fait pas ressortir de grandes dissimilitudes

Modules de base : Cultures permanentes et arboriculture

Cultures permanentes

- D'une manière générale et quel que soit le Département, les cultures permanentes sont dominées par les hommes.
- Les femmes n'atteignent des proportions assez élevées que dans la production de trois (3) sur cinq (5) cultures : la banane plantain (28,4 %), l'ananas (28,3 %) et le palmier à huile (27,9 %).

Pratique de l'arboriculture fruitière

- Selon le genre, l'arboriculture est largement dominée par les hommes soit 70,5 % contre 29,5 % pour les femmes.
- Pour les femmes, les cinq (5) sur onze (11) espèces les plus prisées sont par ordre d'importance le safoutier, le bananier, l'avocatier, le manguiier et l'oranger.

Module de base : activités forestières

- Forte implication des femmes et des jeunes filles dans la cueillette et le ramassage villageois destinés à l'autoconsommation et/ou la vente.
 - les femmes « autochtones », vivant en profondeur des forêts ont un mode de vie basé sur la cueillette et le ramassage.
- **bois de chauffe** : ramassage quotidien par les femmes pour la cuisson des aliments
 - les hommes exercent cette activité dans le seul but lucratif. Il en est de même pour la fabrication du charbon.

Module de base : Elevage

- l'élevage est considéré comme une activité habituellement réservée aux hommes : 13,1 % des femmes contre 86,9 % d'hommes.
- l'élevage bovin est le moins pratiqué par les femmes (13,1 % des femmes contre 86,9 % d'hommes).
- Il en est de même pour les ovins (14,1 % des femmes contre 85,9 % d'hommes),
- les caprins (17,1 % des femmes contre 82,9 % d'hommes)
- et les porcins (16,6 % des femmes et 83,4 % d'hommes).

Selon la situation matrimoniale :

- les femmes mariées et celles en union libre sont les plus représentatives quelle que soit l'espèce animale.
- En effet, de par leur statut, le nombre élevé des bêtes pourrait s'expliquer par la mise en commun avec celles de l'époux.
- Dans les ménages polygames, la femme peut prétendre être propriétaire en l'absence du mari lors de la collecte. Cette deuxième hypothèse trouve sa place chez les femmes vivant en union libre.

Module de base : la pêche, matériels et équipements

- la pêche continentale est dominée par les hommes : 72,3 % contre 27,7 % pour les femmes.
- Les tendances sont quasi les mêmes concernant l'aquaculture : la représentativité féminine est de 26,7 % contre 73,3 % d'hommes.
- L'accès aux matériels et équipements, quel que soit le genre, le petit matériel constitue l'équipement fondamental de 71,2 % des ménages agricoles dirigés par les hommes contre 28, % des ménages dont les femmes sont chefs.
- Les installations fixes existent dans 29,3 % ménages des femmes.
- Le matériel tracté et le matériel de traitement sont utilisés respectivement par 29,7 % et 30 % des ménages dirigés par les femmes.

Module de base : accès aux ressources

Accès à la terre

- D'une manière générale, les femmes n'accèdent à la terre que par la filiation matrilineaire ou patrilineaire, les liens de mariages, la location et l'achat.
- Malgré le poids de la coutume qui impose des restrictions aux femmes quant à l'utilisation de cette ressource, ces dernières sont plus entreprenantes et possèdent plus de champs que les hommes. En effet, **sur 750178 champs des ménages agricoles, 410 092 (54,7 %) appartiennent aux femmes contre 340 086 (45,3 %) pour les hommes.**

Accès à la microfinance

- Les institutions sont orientées vers la collecte et la sécurisation de l'épargne et les bénéficiaires de crédits ne sont que les femmes qui ont des dépôts.
- Le niveau d'épargne parmi les actifs agricoles est très faible tant pour les hommes que pour les femmes. En effet, sur **514 358 actifs agricoles, seuls 15098 personnes épargnent dont 9445 hommes seuls, 2953 femmes et 2700 hommes et femmes.**

Module de base : activités non agricoles

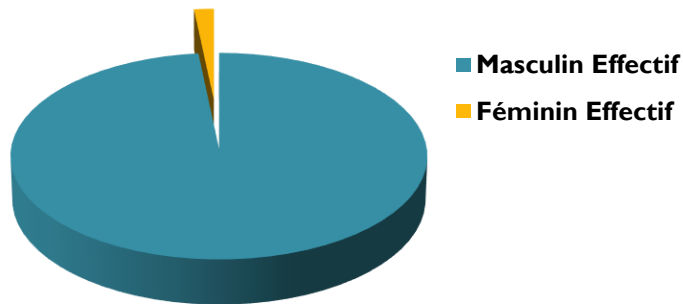
La population vivant dans les ménages non agricoles est de 245.848 personnes constituées de 124.494 (50,6 %) de femmes et 121.354 (49,4 %) d'hommes.

Dans les dix (10) départements ayant une population rurale, le Niari est celui qui a une population plus importante, suivi de la Bouenza et la Cuvette.

Parmi les activités non agricoles, on retrouve principalement les femmes dans trois (3) domaines :

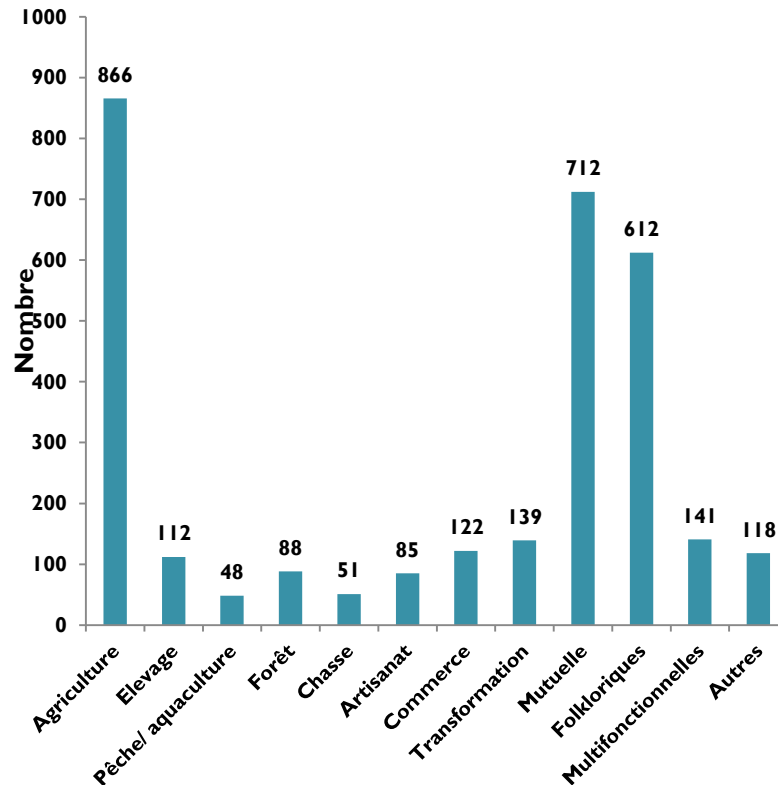
- la transformation,
- le commerce
- l'artisanat.

Module communautaire : accès au pouvoir décisionnel



- les femmes et les hommes sont différemment positionnés sur l'espace public.
- Dans tous les départements, la participation des femmes à la prise de décision au niveau communautaire est très insignifiante et le partage du pouvoir est inégalitaire.
- **Sur 3269 villages recensés, 55 villages seulement sont dirigés par des femmes avec rang de chef de village, soit 1,7%.**

Module communautaire : OSCF



Les femmes sont plus présentes dans trois (3) pôles :

- l'agriculture (dans la production des légumes, tubercules, céréales),
- les mutuelles (sur la base des liens familiaux, d'amitiés, de profession, de clan, de Département ou d'intérêt économique)
- la culture (par la valorisation des pratiques traditionnelles à travers les danses, les chants).
- Le dynamisme organisationnel féminin : Plateaux (37,6 %) ; Pool (16,9 %), Bouenza (12,2 %) Cuvette (10,2 %)

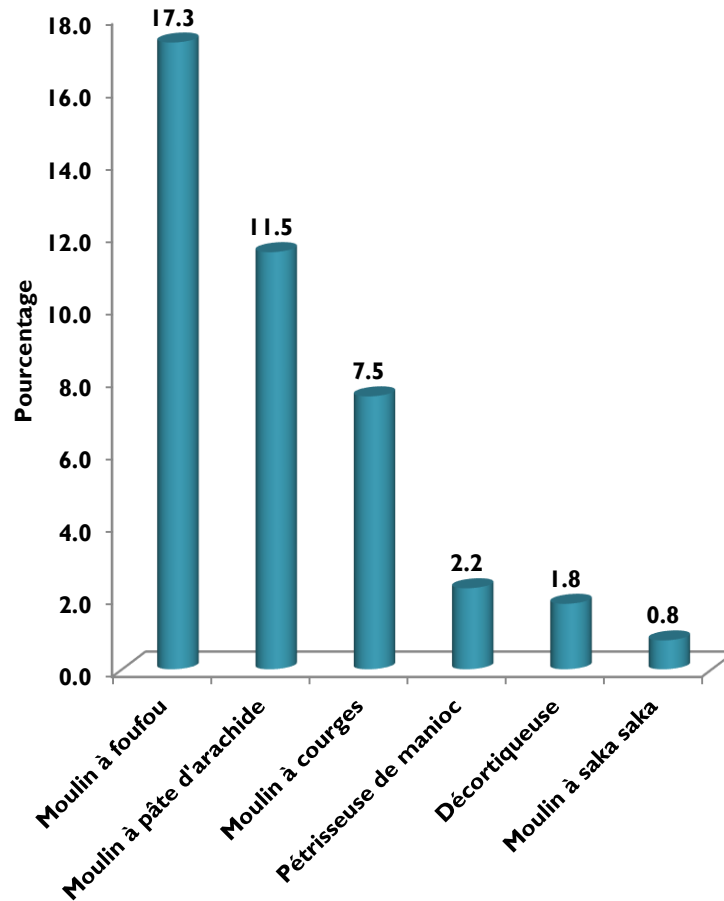
Module communautaire : EMF

Département	N	%	N villages
Kouilou	1	0,6	157
Niari	2	0,5	440
Lékoumou	0	0,0	111
Bouenza	1	0,2	442
Pool	3	0,5	574
Plateaux	9	1,5	620
Cuvette	4	0,9	430
Cuvette Ouest	0	0,0	202
Sangha	0	0,0	111
Likouala	1	0,7	147
Brazzaville	0	0,0	17
Pointe-Noire	1	5,6	18
Total	22	0,7	3269

Sur 3269 villages,

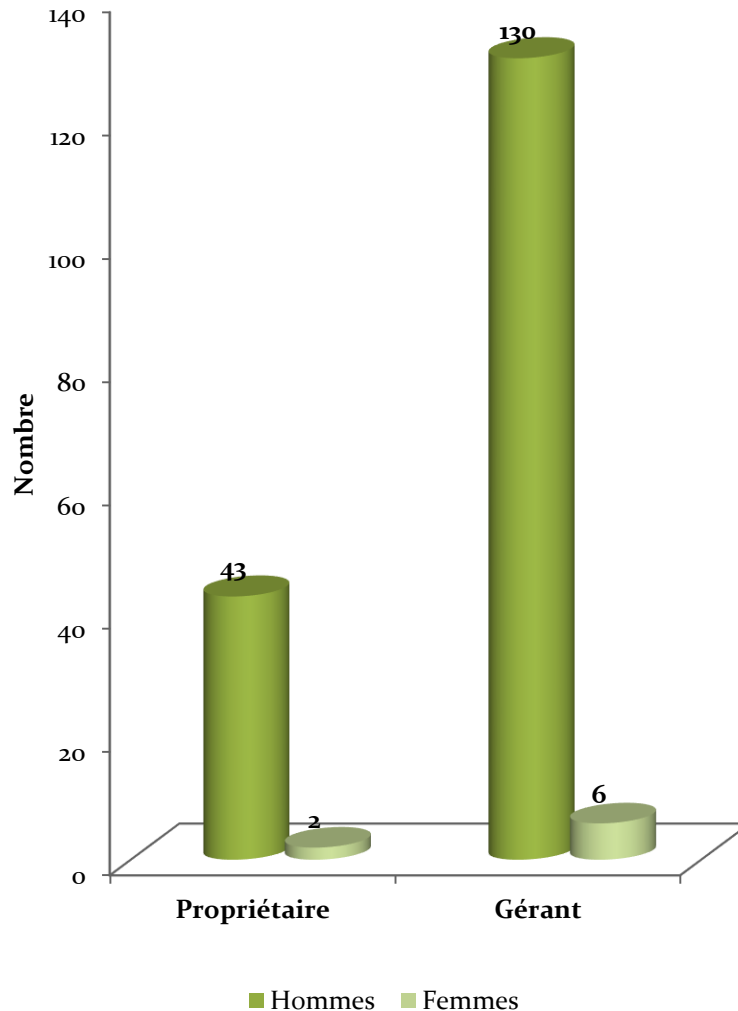
- 81 soit 2,5 % sont pourvus d'un EMF mixtes.
- 22 soit 0,7 % sont pourvus d'un EMF pour femmes.
- Par ordre d'importance, le Département des Plateaux est celui qui regroupe le maximum d'institutions de microfinance.

Module communautaire : matériels de transformation



- L'appareil le plus visible dans les villages est le moulin à fofou, suivi du moulin à pâte d'arachide et à courges.
- le moulin à saka-saka n'est pas encore répandu.
- la présence du matériel répond également aux habitudes alimentaires des populations rurales.
- la production ainsi que la consommation du « *fofou* » : Pool tandis que, la pâte d'arachide et les courges : Bouenza.
- S'agissant du manioc, sa transformation en pain « *chikwange* » est pénible, exige de longues journées de travail et d'importants efforts physiques de la part des femmes. Les pétrisseuses qui devraient réduire considérablement le temps de travail ne sont répandues que dans quelques villages des Départements du Pool et du Kouilou.

Exploitation modernes : gestion



Activité principale, les hommes : l'élevage (47,7%) l'agriculture pure (36,3 %). Le maraichage et la sylviculture apparaissent dans des faibles proportions.

- Les deux femmes ont respectivement comme activité principale l'agriculture et l'élevage.

Exploitation modernes: niveau d'instruction des gérants

Département	Hommes	Femmes	Ensemble
	Effectif	Effectif	Effectif
Primaire	07	00	07
Secondaire	41	09	50
Supérieur	78	07	85
Non déclaré	04	00	04
Total	130	16	146

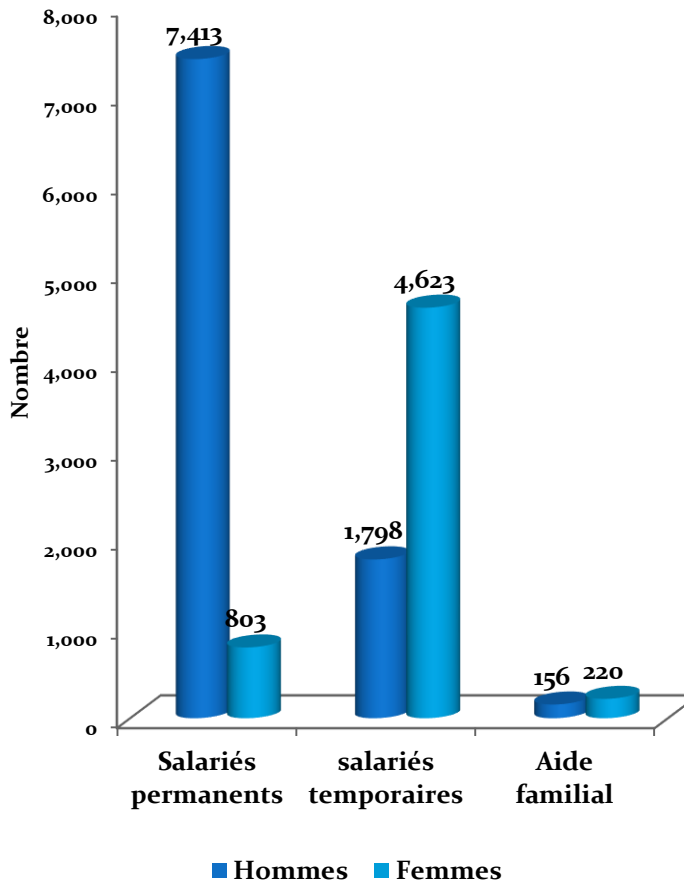
Les femmes :

- 56,2% ont le niveau secondaire ;
- 43,8 % ont atteint le cycle supérieur.

Chez les hommes :

- 60 % ont un niveau supérieur;
- 31,5 % ont un niveau secondaire ;
- 5,4 % n'ont fait que le cycle primaire.

Exploitation modernes : la main d'oeuvre



Dans tous les départements, on relève un accès différencié des hommes et des femmes à la main d'oeuvre salariée et/ou familiale.

- Les femmes sont majoritaires (72,0%) dans la catégorie d'employés saisonniers ou temporaires. Par contre, pour les contrats à durée indéterminée, elles ne représentent que 9,8 % de l'ensemble de la main d'oeuvre permanente.
- Dans les exploitations familiales, la contribution des membres du ménage notamment celle des femmes au travail agricole est incontestable (58,5 % des femmes contre 41,5 % d'hommes).

Difficultés rencontrées

Les principales difficultés rencontrées au cours de la collecte des données:

- Victime de préjugés, de discriminations et sous le poids des coutumes, la femme, surtout celle qui est sous l'autorité d'un homme déclare difficilement ses activités et donc difficile de capter ou de quantifier son apport dans le ménage.
- Les femmes ont tendance à se considérer elles-mêmes comme personnes au foyer, sous-estimant leur contribution économique.
- Difficile séparation de biens (champs, récolte, élevage ...) entre époux qui pratiquent les même activités dans le ménage
- dans différentes cultures, les hommes sont réticents à reconnaître que leur(s) femme(s) et leurs filles travaillent étant donné le contrôle social qui s'y réfère
- Formulation des questions à poser

Conclusion

l'intégration de la dimension genre dans les trois modules du RGA est une innovation qui a permis de mettre en évidence l'importance et le poids des femmes dans l'agriculture longtemps dissimulés par l'approche globale.

Certes le RGA, n'a pas fourni toutes les informations sur les inégalités et disparités sociales tenant aux spécificités hommes/femmes, il permettra sur la base des thématiques spécifiques, d'approfondir les réflexions sur certains faits nouveaux dont l'existence est soit connue ou ignorée.

Aussi, les données ventilées par sexe sur les membres du ménage fourniront des informations plus complètes dans le module complémentaire et détermineront si les pratiques agricoles, l'efficacité, le type d'exploitation et le rendement dépendent du sexe de l'exploitant.



MERCI DE VOTRE AIMABLE
ATTENTION